

# CONSEIL MUNICIPAL D'AVANCON

## COMPTE-RENDU DE SEANCE DU 7 FEVRIER 2020

Président : Monsieur NICOLAS Laurent

Secrétaire de séance : Madame GIAIME Nathalie (voté 8/8)

Etaient présents : Mmes BOISSERENQ Josiane, QUEYREL Nicole, GIAIME Nathalie, Mrs VALLON Joël, EYRAUD Joël NICOLAS Laurent, JACOB Stéphane, ASTRION Joël.

Absent excusé :

Monsieur ROUAULT Samuel.

Les comptes-rendus de séance du 31 octobre et du 29 novembre 2020 sont approuvés par les membres du conseil municipal. (Voté 8/8).

Monsieur le Maire propose de rajouter les points 9-10 et 11 à l'ordre du jour. (Voté 8/8).

### **-1 TRAVAUX ONF 2020 :**

Deux devis sont parvenus en mairie pour « travaux d'infrastructure- opérations sur limites et parcellaires et travaux supplémentaires »

1 er devis pour un montant TTC de : 1599,94 €

2 ème devis pour un montant TTC de 10 338 ,39 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent ces deux devis. (Voté 8/8).

### **-2 VENTE COUPE DE BOIS :**

Après en avoir délibéré le conseil municipal donne son accord en vue de la vente de gré à gré à l'entreprise SAVODELLI pour un montant total estimé à 8 180 €.

(Voté 4 contre - 4 pour, avec la voix du maire qui compte double en cas d'égalité).

### **-3 SCHEMA DIRECTEUR D'EAU POTABLE : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONCON VAL d'AVANCE :**

Dans le cadre de la délégation de maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'actualisation des schémas directeurs d'eau potable, il est nécessaire de signer une convention de partenariat, afin d'autoriser l'Agence de l'Eau à verser des subventions à la CCSPVA.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal autorisent le Maire à signer la convention de partenariat avec la communauté de communes de Serre-Ponçon Val d'Avance. (Voté 8/8).

### **4-FRAIS DE SCOLARITE 2018-2019 :**

Ces frais correspondent au nettoyage- électricité et entretien des locaux pour un montant de 2865,13€. (École de Valsérres).

Voté 8/8 par les membres du conseil municipal.

**5-Ouverture Crédit Investissement :**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L162-1 du code des collectivités territoriales.

Articles L1612-1 modifié par la loi n°2012 1510 du 29 décembre 2012 art 37 (VD).

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 70 074 € soit 25 % du budget de la commune.

2019 :

20 : 600 €

23 : 69 475 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré 8 voix pour, accepte l'ouverture des crédits à hauteur de 70 074 € sur le budget de la commune 2020.

**6-REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS-SUJETIONS DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) :**

Vu la circulaire NOR : RDFS1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions et surjetions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,

Vu la délibération instaurant un régime indemnitaire, vu l'avis du Comité Technique.

Après délibération (voté 8/8) par les membres du conseil municipal.

**7-MODIFICATION DES STATUTS DU SYMEnergie05 :**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du courrier du Président du SyMEnergie05 du 27 janvier 2020 présentant une réforme statutaire du syndicat portant sur des précisions de forme en adaptation des textes règlementaires et une modification de fond sur la répartition et la composition des collèges communaux.

Concernant les modifications apportées pour préciser le niveau d'intervention et les actions du syndicat en lien avec le contexte règlementaire et législatif en vigueur, il est proposé de modifier la rédaction de l'article 2.2.4 Mise en commun de moyens et activités accessoire existant.

Monsieur le Maire invite le Conseil à délibérer sur ces modifications statutaires et prendre acte des changements intervenus dans la composition des collèges communaux du SyMEnergie05 .

Le conseil municipal approuve les modifications statutaires du SyMEnergie 05 présentées, et prend acte des changements intervenus dans la composition des collèges communaux du SyMEnergie05.

Voté 8/8 par les membres du conseil municipal.

**8-DEMANDE D'ACHAT PARCELLE 722 SECTION C QUARTIER DEVANT VILLE :**

Courrier de Madame ARIEY BOYER- BUITO DE MEDEIROS Christiane proposant l'achat de la parcelle N° 722 Section C située au quartier « Devant Ville ».

La réponse sera faite ultérieurement après renseignements pris auprès de services ou personnes compétents. Voté 8/8.

**9-COMPTÉ 6232 /FETE ET CEREMONIE :**

Monsieur le Maire expose que suite à la demande faite par la Trésorerie de Gap, il est désormais demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption par le Conseil Municipal d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 6232.

Voté 8/8 par les membres du conseil municipal.

**10-CONTRAT DE PRESTATION JURIDIQUE :**

La commune prend un Contrat de prestation juridique auprès de La SELARL ROUANET AVOCATS, pour un montant annuel de 2257,50 € HT.

Voté 8 / 8 par les membres du conseil municipal.

**11-DEMANDE DE RALENTISSEUR AU LOTISSEMENT L'ISCLE :**

Courrier de Monsieur et Madame Marlier David résidant « Lotissement l'Isle » demandant l'installation de ralentisseurs de type dos d'âne et panneaux de signalisation afin de réduire la vitesse dans ce lotissement.

La mairie prend acte de cette requête et demande à cette famille de faire signer une lettre aux riverains donnant leur accord et souhait d'implantation du brise essieu.

Voté 8/8 par les membres du conseil municipal.

**12-QUESTIONS DIVERSES :**

**Appartement communal :**

Départ de Monsieur FAUSTO François de l'appartement communal au village le 3 avril 2020.

Faire appel à candidature pour juin 2020. Voté 8/8 par les membres du conseil municipal.

**Courrier de la famille Bel Bachir** – Lot l'Isle –Avançon pour nettoyage du chemin communal attenant la propriété. Voté 8/8 par les membres du conseil municipal.

**Assemblée Générale Agriavance** : le 28 février 2020.

**Email de Madame Marleine BRETON** demandant l'autorisation pour faire une tournée avec un camion qui proposerait du vrac local et de préférence Bio

Voté 8/8 par les membres du conseil municipal.

Fin de la séance à 00h30

Le Maire

Laurent NICOLAS

